



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ N° 33 / 2025

Portant réglementation de la circulation et du stationnement dans la rue du Lt de Bettignies

Le Maire de la Commune de Kilstett

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;
- VU l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant les travaux d'abaissement et de réaménagement du trottoir au 2 rue du Lt de Bettignies à Kilstett par la société ARTERE de BRUMATH.

ARRETE

Article 1 : Du 30 juillet au 1^{er} août 2025, la société ARTERE est autorisée à réaliser des travaux d'abaissement et de réaménagement du trottoir au 2 rue du Lt de Bettignies à Kilstett.

Article 2 : Du 30 juillet au 1^{er} août 2025, la circulation et le stationnement des véhicules dans la rue précitée est soumis aux prescriptions définies ci-dessous :

- rétrécissement de la chaussée à la hauteur du chantier ou circulation alternée par sens de priorité
- limitation de la vitesse à 30 Km/h
- circulation piétonne déviée sur le trottoir d'en face
- circulation des cycles pied à terre
- stationnement interdit dans la zone des travaux

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par la Société ARTERE de Brumath.

Article 4 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Directeur de la Société ARTERE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :
- M. Le Maire de la commune de Kilstett
- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau

Kilstett, le 25 juillet 2025



Le Maire

Francis LAAS